Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern

Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)

Band: 14 (1893)

Heft: 10

Artikel: L'école annexe ou école d'application [Teil 3]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258718

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fig. 6.

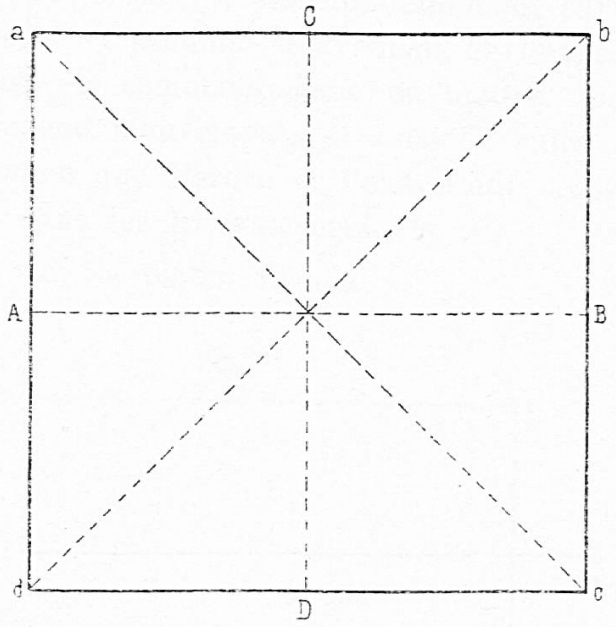

Fig. 6. Les exercices de fig. 2 et fig. 4 réunis.

Fig. 7.

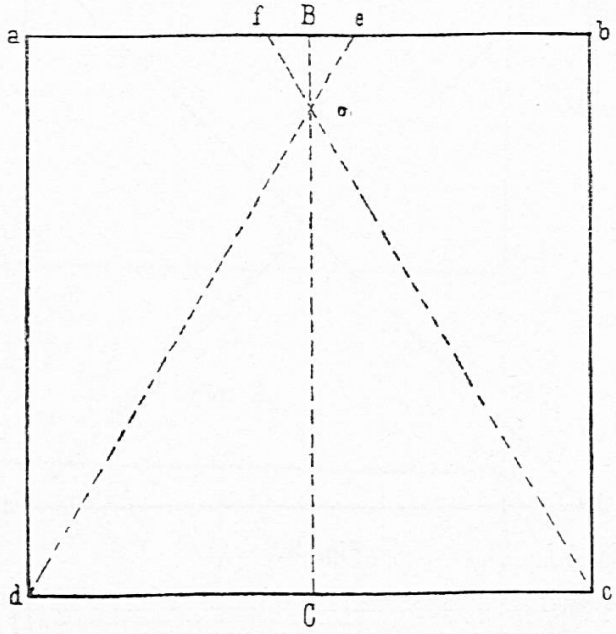

Fig. 7. Un triangle équilatéral. Plier l'axe *B C*. Rabattre le côté *c d* sur *C B* et fixer avec la pointe du crayon le point *o;* plier *d e* par *o,* de même *c f*. Le triangle *d c o* est équilatéral.

(A suivre.)

L'école annexe ou école d'application.

(Suite.)

IV. Avec les trois groupes d'une école primaire, on rencontre, dans beaucoup d'écoles annexes, un cours complémentaire qui occupe une salle spéciale. Cette organisation ne semble pas avantageuse. En quoi le cours complémentaire est-il nécessaire à l'apprentissage des élèves-maîtres ? Est-ce qu'à l'ordinaire un adolescent

de treize à quinze ans se laisse diriger avec moins d'aisance qu'un enfant de six à treize ans? Est-il plus difficile de lui faire sa part dans les matières du programme? Et les leçons qu'il reçoit exigent-elles plus d'ingéniosité, plus de méthode, plus d'habileté professionnelle? Elles demandent un peu plus de savoir, il est vrai, mais ce n'est pas là ce qui embarrasse l'élève-maître. J'estime qu'un stagiaire débutant, suffisamment exercé à la direction des cours inférieurs, saura vite gouverner un cours complémentaire. Et je ne crois pas qu'on puisse admettre la réciproque.

D'autre part, les élèves du cours complémentaire se préparent à des examens ou des concours. De là des inquiétudes pour le directeur de l'école annexe. Il est naturel qu'il souhaite des succès. Ne subordonne-t-il pas à cette fin les vrais intérêts de l'école? N'en doutez pas, il se prodigue aux candidats. Il ne saurait faire autrement. Il s'éloigne des cours inférieurs et des élèves-maîtres qui les conduisent. Il perd de vue nécessairement l'objet propre de son service, et l'école annexe tend à devenir une école publique comme toutes les autres, plutôt qu'une véritable école d'application. Soyons donc moins ambitieux. Un effectif d'une quarantaine d'élèves comprenant, avec la section enfantine, les cours élémentaire, moyen et supérieur, voilà ce qui est désirable. Alors, une salle de classe unique est suffisante. Le directeur a sous les yeux et sous la main tous ceux qu'il doit surveiller et guider, les grands qui enseignent, les petits qui écoutent. Il peut les suivre et les observer, à toute minute, du matin au soir. S'il lui plaît de s'éloigner — il n'est pas bon que les élèves-maîtres soient toujours en tutelle — il le fait à son heure et dans la mesure qui convient. Il rentre dès que sa présence est utile. Ayant la liberté complète de son esprit et de ses mouvements, et sa petite école étant d'un gouvernement facile, il a le temps et les moyens de pourvoir à la tâche qui lui est spécialement assignée, l'éducation professionnelle des élèves-maîtres. Craint-on que la suppression du cours complémentaire ne nuise au recrutement de l'école annexe? A la vérité, les familles désirent que leurs enfants n'aient qu'une seule direction. La nécessité de les confier à de nouveaux maîtres, avant la fin de leur scolarité, ne laisse pas de les contrarier. Mais, avec un directeur habile et des élèves-maîtres intelligemment guidés, une école annexe bien organisée peut produire d'excellents résultats et jouir d'une bonne réputation. Et ces motifs suffiront toujours, à mon avis, pour lui assurer une bonne clientèle.

V. Voilà ce que doit être l'atelier. Quel sera le régime des apprentis?

Les apprentis, ne l'oublions pas, sont des étudiants. Avant tout, ils veulent s'instruire et se préparer à l'examen du brevet supérieur. Leur éducation comporte l'acquisition de deux choses distinctes: un petit savoir encyclopédique et les moyens de le communiquer — une science et un art. La nécessité de la science leur saute aux yeux, et le souci de leur instruction domine leur pensée, comme il tient, au reste, et fort légitimement, la plus grande place dans l'esprit de leurs maîtres. Ils suivent laborieusement des cours très variés et parcourent avec peine des programmes très étendus. Aussi, les travaux d'études les obsèdent et les absorbent.

Et l'art d'enseigner et de gouverner l'enfance, cet art si difficile, d'une conquête si lente, aussi indispensable que le savoir, que devient-il? Ce qu'il peut devenir dans une telle situation. On le néglige, on s'en inquiète le moins possible, parce que le besoin ne s'en fait pas sentir encore, et qu'il faut courir au plus pressé. On se persuade, d'ailleurs, qu'au terme des études il sera toujours temps de l'acquérir. Il en est ainsi maintenant, et il en sera toujours ainsi, tant qu'il y aura des écoles normales. Il faut compter avec cela et s'arranger en conséquence. Jamais on ne pourra distraire l'élève-maître de ses livres plus de trois semaines par an, plus de deux à trois mois, au total, pendant la durée de la scolarité. On ne le pourra pas, parce que cela n'est pas possible: la culture intellectuelle en souffrirait trop, et le gain ne compenserait pas la perte. Au moins, que ce temps si court soit mis sans réserve au service de l'école annexe, et qu'on sache l'employer avec intelligence. (A suivre.)

Zur Unterstützung der gewerblichen Fortbildungsschulen durch den Bund.

„Wer da hat, dem wird gegeben."

II.

Der nachfolgenden Berechnung ist die Volkszählung von 1888 zu Grunde gelegt. Da aber seit fünf Jahren Veränderungen stattgefunden haben, hielten wir dafür, es sei überflüssig, die Zahlen vollständig zu nehmen, und begnügten uns mit den Tausendern.